

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2017

Convocation du 13 octobre 2017

Le Conseil municipal de Sassangy s'est réuni le mardi 24 octobre 2017 à 20 heures 30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe L'HUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mme CHEMARIN LEUTHREAU DAMBLEVE PEUCHMAURD BOVIN MORAND
MM L'HUILLIER BERTHENET FLESCH GARNIER

Etait excusé: M. LERAY (pouvoir à Mme LEUTHREAU)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 02 août 2017.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

Validation des nouveaux statuts de la CCSCC

Adhésion au nouveau contrat d'assurances statutaires au 01/01/2018.

Le conseil municipal accepte.

Validation des nouveaux statuts de la CCSCC

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouvelles compétences de la ccScc, en particulier GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et voirie, et valide ces nouveaux statuts.

Pour certaines de ces compétences, leur limitation à l'intérêt communautaire sera précisée en début d'année 2018.

Validation du montant de l'allocation compensatoire de la taxe professionnelle (ACTP) versée par la CCSCC

Le Conseil Municipal valide le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

L'allocation compensatoire pour la taxe professionnelle reversée par la CCSCC est de 1659.03€, la participation pour le service incendie réglée depuis 2017 par la CCSS est de 4387€. La commune doit donc reverser 2727.97€ à la CCSCC.

Adhésion au nouveau contrat d'assurances statutaires au 01/01/2018.

Suite à la mise en concurrence du contrat d'assurances statutaires, par le centre de gestion de Saône et Loire, pour les agents, le conseil municipal décide d'adhérer au nouveau contrat souscrit auprès de la CNP à compter du 1^{er} janvier 2018.

Participation à la convention de participation du centre de gestion pour la garantie maintien de salaire

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation du centre de gestion pour la garantie maintien de salaire avec la mutuelle INTERIALE au 1^{er} janvier 2018 et reconduit la participation financière de la commune dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Subventions aux associations

Les subventions sont fixées comme suit :

FNACA :	20€
La Croix du Sud :	20€
ADMR :	40€
SSIAD présence et vie :	40€

Centre de secours Buxy	40€
Société de chasse	30€
La Festiv' Sassangy	50€
Don du sang	40€
Ecole marternelle Buxy	35€
Ecole primaire de Buxy	35€
Maison du terroir	20€

Autorisation de délégations de signature

A ce jour, les factures et mandats sont transmis par flux informatique à la Trésorerie de Buxy. Les bordereaux récapitulatifs de dépenses ou recettes sont encore transmis au format papier. Afin de dématérialiser totalement la comptabilité, la demande de certificat de signature électronique est effectuée pour le Maire.

Le Conseil Municipal autorise la délégation à l'Adjoint, M. Noël BERTHENET, cette possibilité de signature électronique des bordereaux en cas d'absence du Maire.

Renouvellement du matériel informatique

Des devis ont été demandés auprès de Rex-Rotary, prestataire actuel et My computing situé au Creusot, prestataire retenu par la CCSCC, lors de la mise en concurrence pour la mutualisation des communes.

Pour le remplacement du copieur et de l'ordinateur, Rex-Rotary propose une location de 538€ HT par trimestre et My computing 387HT par trimestre.

Le conseil municipal retient le de devis de My computing.

Etat d'avancement du projet de la ferme solaire

La commission concernée de la CCSCC, nous a informé que le projet de ferme solaire de Bissey sous Cruchaud vient de rebondir, avec un accord sur un raccordement plus proche, moins coûteux mais limité en puissance. Ce projet devrait redémarrer rapidement.

Cela reste compatible avec une collaboration avec le projet de Sassangy. Notre projet serait réalisé dans une seconde phase.

Pour le projet de Sassangy, les étapes à venir sont :

- Vérification de la possibilité d'un autre raccordement dans des conditions comparables
- Isolement d'une parcelle cadastrale, correspondant à la zone de carrière prévue pour la ferme solaire.

Informations diverses

Négociation du prêt souscrit en 2012 pour les travaux du bâtiment communal : le conseil municipal prend connaissance de la proposition de la Caisse d'Epargne et décide de contacter d'autres banques.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le maire propose une réunion de travail pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les membres du conseil municipal,